



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

*Courrier n°253167*

*Responsable: Pommerell Patricia*

*Auteur: Union des Entreprises Luxembourgeoises*

*Envoyé au service Expédition le 21/04/2021 à 11h05*

**Prise de position de l'UEL en vue du débat d'orientation portant sur les conclusions à retenir de la pandémie Covid-19 pour notre système de santé ainsi que sur la mise en oeuvre du «virage ambulatoire »**

**Destinataires**

Direction et assistante de direction

Commission de la Santé et des Sports

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



UNION DES ENTREPRISES  
LUXEMBOURGEOISES

7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg-Kirchberg

B.P. 3024  
L-1030 Luxembourg

Tél. : +352 26 009-1  
Courriel : uel@uel.lu

[www.uel.lu](http://www.uel.lu)

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des députés  
423, rue du Marché-aux-Herbes  
L - 1728 Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2021

**Concerne** : Débat d'orientation portant sur les conclusions à retenir de la pandémie Covid-19 pour notre système de santé ainsi que sur la mise en œuvre du « virage ambulatoire »

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre courrier du 17 mars 2021 par lequel vous nous invitez à vous faire parvenir notre position par rapport aux différentes questions qui se posent dans le cadre de la mise en œuvre du virage ambulatoire dans le secteur de la santé et cela en vue d'un débat d'orientation à la Chambre des députés.

Le virage ambulatoire fait également l'objet de discussions au sein du Gesondheetsdesch et la crise sanitaire a montré que des opportunités d'amélioration se présentent dans le domaine de la santé et devraient être saisies pour des considérations d'efficacité et d'efficience (manque de personnel de santé, besoin de synergies, d'infrastructures adaptés, digitalisation, etc.).

Les questions reprises dans le questionnaire étant très spécifiques et techniques, l'UEL, en tant que gestionnaire financier du système de santé pour les employeurs, tient à faire part de ses remarques par rapport au système de santé de manière générale.

Pour l'UEL, il est impératif de maintenir un système de santé efficace et d'assurer un accès universel et équitable des assurés à des prestations de santé de qualité répondant au principe de l'utile et du nécessaire, tout en évitant une médecine à deux vitesses. La sécurité du patient doit être la priorité absolue.

Cette exigence d'un système de soins de santé moderne et socialement progressif ne peut être séparée de l'exigence importante d'une utilisation efficace et ciblée des fonds publics et des cotisations des assurés.



Dans ce contexte, il importe entre autres de

- revoir le système de nomenclature et mettre en place une procédure d'actualisation rapide, permettant d'augmenter la transparence et l'équité du système. Vu la complexité du sujet, pourquoi ne pas s'aligner sur une nomenclature en place dans un pays qui connaît des défis similaires aux nôtres, comme p.ex. la Suisse ?
- favoriser la spécialisation des hôpitaux au regard des services offerts, en coopération avec d'autres acteurs de la Grande Région, et de garantir ainsi une meilleure qualité des soins médicaux.
- réconcilier une offre croissante de services extrahospitaliers et de chirurgie ambulatoire avec l'offre hospitalière existante.
- revoir le système de la budgétisation des frais hospitaliers actuellement en vigueur dans le but d'instaurer un système de gouvernance financière plus transparent et avec des incitants favorisant la mise en place de la politique de santé en vigueur à travers un processus d'amélioration continue. Dans ce sens, la prime qualité pourrait être adaptée pour prendre en compte des critères d'accréditation internationaux et des services périphériques à l'offre de soins tels l'entretien, la restauration et certains services informatiques pourraient être confiés à des entreprises spécialisées en la matière.
- de mieux responsabiliser les patients par des efforts accrus de prévention.

Il est urgent de procéder à une analyse complète des besoins en matière de soins qui couvre les soins hospitaliers et tous les domaines des soins de santé ambulatoires. Elle doit favoriser une approche intégrée et conduire à une planification pluriannuelle de toutes les composantes essentielles des performances du système de santé (aligner objectifs et moyens avec des KPI pertinents).

Pour ce qui est plus spécifiquement du « **virage ambulatoire** », il devrait s'intégrer dans la perspective holistique du « parcours du patient ». L'idée étant d'accompagner au mieux le patient dans sa prise en charge et cela avant, pendant et après son séjour hospitalier offrant ainsi un encadrement sécurisé au patient et réduisant le nombre de jours à l'hôpital. Cela exige une coordination entre les différents acteurs de santé (médecins, hôpitaux, réseaux d'aides et de soins), ce qui permettrait d'augmenter les capacités de chirurgie ambulatoire et le parcours des patients serait amélioré.

L'UEL tient également à souligner l'importance de la **digitalisation du système de santé** dont notamment l'e-prescription, le certificat d'incapacité électronique, la télémédecine, le déploiement et l'utilisation généralisée du dossier de soins partagé (DSP) dans l'intérêt des assurés et du système de santé. Le DSP avec l'observatoire de la santé nouvellement créé, permettraient avec la création d'une réelle base de données « santé » essentielle pour la recherche médicale, une meilleure planification et un pilotage financier plus adapté. La généralisation du DSP, et plus particulièrement l'accès du médecin et d'autres professionnels de santé à l'historique du patient, devrait également permettre d'éviter d'éventuels abus en matière de prescription de soins de santé.

Dans le parcours du patient, il importe également de souligner l'importance du concept du **médecin référent** qui en tant que médecin généraliste de famille aurait pour rôle d'organiser et de suivre tous les soins de ses patients. Cependant, le concept actuel de médecin référent en place n'a pas atteint les effets escomptés et des réflexions de réforme du concept sont en cours au sein de la CNS.

L'UEL tient également à souligner l'importance de la **prévention** qui constitue un levier essentiel dans toute politique de santé. Pour cela, il s'agit notamment de

- mettre la prévention au centre de la stratégie de santé (plan d'actions concrètes),
- avoir une approche coordonnée entre tous les acteurs (santé, sécurité sociale, entreprises, éducation, sport, ...) et au niveau financement,
- bénéficier des atouts de la digitalisation et
- assurer des données qualitatives comparables au niveau international.

Au regard de ce qui précède, l'UEL voudrait réitérer l'importance d'avoir un système de santé efficace, performant et de qualité tout en utilisant les fonds publics et les cotisations sociales des assurés de manière efficace et cela afin d'assurer la soutenabilité du système dans une perspective coût/efficacité et de maintenir les taux de cotisations sociales actuels.

L'UEL vous remercie pour l'attention portée à la présente et se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Union des Entreprises Luxembourgeoises



Jean-Paul Olinger  
Directeur



Michel Reckinger  
Président